

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 089-200042356-20260309-17_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le neuf mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO CCCVT pour Fleys : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : Mme Dominique MENTREL Dye : M. Bertrand BERLOT Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Serrigny : M. Christophe BOSTEL Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Dominique PROT, M. Jean-François FICHOT.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	<u>Délégués titulaires absents excusés suppléés</u> : Dannemoine : M. Eric KLOETZEN décédé est suppléé par Mme Dominique MENTREL CCLTB : Mme Nadine THOMAS décédée est suppléée par M. Dominique PROT.
<u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 56 - Présents : 33 - Absents : 23 dont ayant donné Pouvoir :2 - Votants : 35	<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER Collan : M. Francis GOGOIS Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Mélisey : M. Eric ROUSSEAU.
<u>Compétence EAU :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 49 - Présents : 28 - Absents : 21 dont ayant donné pouvoir :2 - Votants : 30	<u>Délégué titulaire absent non excusé suppléé</u> : Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE suppléé par M. André MLYNARCZYK.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 20 - Présents : 13 - Absents : 7 dont ayant donné Pouvoir :2 - Votants : 15	<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Bernouil : M. Gilles VAUGEUIS Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Chichée : M. Sylvain JACQUINOT Epineuil : M. Alain BŒUF Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Vezannes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : Mme Delphine GRIFFON.
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u> <u>Nombre de délégués :</u> - En exercice : 5 - Présents : 4 - Absents : 1 - Pouvoir : 0 - Votants : 4	<u>Délégués titulaires absents excusés avant donné pouvoir</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. François FLEURY, délégué titulaire de Jully <u>Secrétaire de séance</u> : M. Jacques TRIBUT, délégué titulaire de Tronchoy. <u>Date de convocation</u> : 27 février 2026
	<u>Délibération n° 17-2026</u>
	<u>Objet</u> : FINANCES - Affectation des résultats de l'exercice 2025 sur le Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Exercice 2026

Compte tenu des résultats 2025 constatés sur la balance générale du budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF et la réalisation du budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF établis comme suit :

Résultats	Section d'exploitation	Section d'investissement
reportés 2024	- 8 235,38 €	
de l'exercice 2025	729,58 €	
de clôture 2025	- 7 505,80 €	- €

Sur proposition de Monsieur le président,

Le Comité syndical à 35 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE d'affecter le déficit d'exploitation 2025 du budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, sur le budget primitif 2026 de la façon suivante :

- **7 505,80 € en report à nouveau de la section d'exploitation 2026 au compte 002 en dépenses d'exploitation.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.



Le secrétaire de séance
M Jacques TRIBUT

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).